



CR du CT du 19 janvier 2015

Le Président étant pris ailleurs (rencontre d'un ministre chinois en Meuse et visite d'Artem), le VP CA préside le CT. Le Président fera une apparition s'il le peut.

Le DRH rappelle qu'il n'y a pas de binômes titulaires-suppléants au CT.

Bilan de 2014 : 31 réunions du CT en conseil plénier ou GT ! Vos élus travaillent !

1. Désignation d'un secrétaire adjoint de séance

Etienne ROZE se propose

2. Installation du comité Technique (avis)

SNPTES/UNSA	VERNEX-LOSET Lionel (BIATSS)	Emmanuel MAUJEAN (BIATSS)
SNPTES/UNSA	Xavier ROUX (BIATSS)	Sandra QUERRY (BIATSS)
SNPTES/UNSA	Annick THIMON (Enseignant)	Danièle FRISTOT (Enseignant)
SNPTES/UNSA	Florence BOUCHET MONERET (BIATSS)	Alain LE DREZEN (BIATSS)
FSU	Benoît KLEIN (BIATSS)	Christine RUIZ (BIATSS)
FSU	Thierry OSTER (Enseignant)	Nathalie LEONARDI (Enseignant)
FNEC-FP FO	Cyrille BORDE (BIATSS)	Pierre PINO (Enseignant)
SGEN CFDT	Etienne ROZE (BIATSS)	Philippe CAPDEVIELLE (Enseignant)
SGEN CFDT	Danièle GROSHENY (Enseignant)	Françoise CORNAT (BIATSS)
FERC SUP CGT	Martine SALM (BIATSS)	Frédérique BEY (BIATSS)

3. Adoption du règlement intérieur du comité Technique (avis)

Le SNPTES et l'UNSA demandent un éclaircissement concernant la prise en compte du vote en abstention notamment l'avis émis par le CT. Après discussions, il est indiqué que le vote en abstention est neutre et que l'avis (favorable ou défavorable) est émis à la majorité des membres présents. A défaut de majorité l'avis est réputé avoir été donné et le CT consulté.

Vote pour à l'Unanimité

Vos élus ont fonctionné avec ce RI pendant le mandat précédent et n'ont pas de raison de le voir modifier.

4. Schéma Directeur pluriannuel en matière de politique du Handicap 2015/2020 (avis)

Une présentation est faite par Yves CARDELLINI de la mission Handicap. Le schéma doit être voté annuellement par le CT. La Commission Handicap créée en janvier 2014, s'est réunie 3 fois.

A. Les 4 volets incontournables du SDH :

1. Dispositif d'accompagnement des étudiants incluant un accompagnement à l'insertion professionnelle
2. Une politique RH d'accompagnement des personnels incluant l'obligation des 6%
3. Cohérence et visibilité de la Recherche et de la Formation
4. Une accessibilité de l'ensemble des services bâtis et non bâtis



B. Vision stratégique : les objectifs pluriannuels de l'Université de Lorraine :

1. Accompagner l'étudiant dans la construction totale de son parcours (du lycée aux premiers temps de l'insertion professionnelle)
2. Renforcer les actions de recrutement, d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, et poursuivre l'amélioration de l'obligation d'emploi
3. Inscrire dans la politique de marchés de l'établissement le recours à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) pour certaines prestations
4. Avoir une meilleure lisibilité, à la fois de l'offre de formation UL-LMD et des activités de recherche abordant des thématiques liées au handicap
5. Définir et mettre en œuvre une politique de mise en accessibilité
6. Définir et mettre en œuvre une politique d'évacuation des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), en respectant le règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux Etablissements Recevant du Public (ERP)
7. Optimiser l'utilisation et les performances des ressources numériques à l'université de Lorraine
8. Permettre à la personne en situation de handicap d'accéder à des activités physiques et sportives, soit d'entretien, soit de compétition

C. Le plan d'action 2015 :

Les actions s'inscrivent par volet et répondent aux objectifs.

On apprend que l'UL ne peut commander auprès des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (anciens CAT) à cause des marchés publics, - alors que les collectivités territoriales le peuvent à hauteur de 6 %- . Cherchez l'erreur !
Seule solution : faire un lot dans un prochain marché ayant comme fournisseur un ESAT.

L'UL en est à 1.8 % de BOE déclarés (on est loin des 6%). Le DGS nous indique que le MESR a une moyenne de 1,6%, ce qui est le niveau le plus bas des ministères.

En 2015, elle paiera une amende de 500 000 € et de 1.5 M € en 2016 si rien ne change. Pour l'accessibilité « handicapés » la DPI bénéficie de 300 000 euros de dotation Etat. Concernant l'accompagnement des étudiants (accès au savoir), l'UL bénéficie d'une enveloppe de 450 000 € venant de l'Etat mais elle est plafonnée depuis deux ans alors que les besoins ont continué à augmenter. L'UL est Pilote sur cette question par rapport aux autres Universités, c'est l'un des premiers établissements à voter un schéma directeur. Pour une fois qu'il y a quelque chose de positif, bravo ! Nous veillerons à ce que cela ne soit pas seulement beau sur le papier.

Il y a environ 500 étudiants qui se déclarent tous les ans auprès du service santé, 280 nécessitent un accompagnement particulier. Ce nombre est en augmentation notamment les étudiants DYS (dyslexie, dyspraxie...) qui ne se déclaraient pas avant.

Le DGS indique que le plan concerne étudiants et personnels car il est important sur ce sujet d'avoir une politique globale. Le DRH explique que de nombreux collègues hésitent à se déclarer car il n'y pas d'avantages évidents à le faire. En effet pour bénéficier d'une prise en compte pour la retraite, il fallait avoir un taux supérieur à 80%. Il est passé à une incapacité permanente d'au moins 50% (DÉCRET n°2014-1702 du 30 décembre 2014).

Une remarque est faite pour rappeler que les emplois BOE concernent en très grande majorité les personnels BIATSS : 3 000 personnels sur 6 000 ce qui rend encore plus difficile d'atteindre les 6%.

Un travail sur les fiches de postes des recrutements BOE à venir sera mis en place et une visite dans le service afin de voir à quel type de handicap il peut convenir. Les personnels accueillant un personnel BOE dans leur service auront une formation. Nous avons demandé que le carnet de suivi BOE soit accessible sur l'ENT.

Vote pour à l'Unanimité



4. Procédure campagne d'avancement des enseignants-chercheurs 2015 (avis)

La VP RH présente cette procédure qui a été peu modifiée par rapport à celle de 2014. Notamment page 1 « les rapporteurs doivent appartenir, autant que possible, à la section ou à la même discipline », page 2 « les documents fournis aux membres du CA restreint sont l'ensemble des dossiers de candidature... » et annexe 1 page 4 « appréciation globale sur les activités de recherche : ».

Il est demandé si le nombre de pages est limité à 2 pour les MCF et 4 pour les PR ? La VP RH indique que non, ces chiffres correspondent à ceux demandés aux rapporteurs.

La question de l'élargissement du vivier de rapporteurs, limité aux élus, est posée. Le passage dans un conseil académique pourrait être une solution puisqu'il y a trop de dossiers pour les élus au CA restreint. Le VP CA indique que si le débat n'est pas fermé, ils attendaient d'avoir l'ensemble des textes et les premières remontées des établissements qui se sont engagés sur cette voie (il semble y avoir des problèmes).

Le SNPTES et l'UNSA ont voté contre car un recours au TA déposé par Sup'Recherche est en cours concernant cette procédure d'avancement pour les raisons suivantes :

- Procédure non conforme au décret statutaire
- Evaluation illégale des EC
- Atteinte à l'indépendance des EC
- Non respect de la législation diffusion des informations individuelles
- Non respect de dispositions concernant le statut de la fonction public

Vote 8 contre dont vos élus SNPTES et UNSA et 2 pour SGEN

Avis défavorable

5. Suivi des avis du CT

Une de vos élus se pose une question sur la formulation finale d'un vote où il s'avère qu'un vote 1 favorable 4 contre et 5 abstentions équivaut dans le tableau à un avis défavorable.

En relisant le décret, il apparaît que l'avis doit être donné à la majorité des membres présents.

Donc le vote n'est pas défavorable mais réputé donné dans ce cas-là.

6. Opération immobilière MIM – LEM3 (mesures d'organisation des services) (avis)

Le VP Patrimoine présente l'opération immobilière MIM-LEM3. L'UFR MIM et le LEM3 doivent remonter sur le Technopole de Metz afin de regrouper les « sciences dures » et se rapprocher des écoles d'ingénieurs ENSAM, ENIM et des futurs locaux de l'IRT M2P. Le LEM3 aura son propre bâtiment proche du CIRAM tandis que celui de l'UFR MIM (IECL, LGIMP, LCOMS et LITA) sera à proximité du bâtiment de l'IPEFAM. La mise en service des bâtiments est prévue pour fin août 2017. Si ce n'est le déménagement, ce projet devrait avoir peu d'impact sur l'organisation de travail des personnels enseignants et administratifs. Par contre les personnels techniques devraient être impactés car le service de 7 personnes en charge de l'entretien des composantes MIM et SHS-Metz devra être divisé en deux. Le nouveau service technique de la zone EST du technopole devrait gérer l'IPEFAM, MIM, LEM3 et à priori ENIM. Au final le cout global de ce projet sera d'environ 70 M€ (investissement et entretien).

Le premier souci soulevé concerne le type de financement Partenariat Public Privé (PPP), ainsi les locaux qui appartiendront pendant 25 ans à des prestataires avec tous les contraintes que cela peut provoquer concernant l'entretien, l'exploitation des bâtiments et les assurances. M. Blin-Lacroix indique que ce financement est imposé par le ministère dans le cadre du plan Campus.



Deuxième souci : l'impact sur l'organisation du travail va avoir automatiquement un impact sur les conditions de travail des personnels. Ce projet aurait donc du passer au préalable pour avis au CHSCT ; il est à l'OJ du 26 janvier 2015.

Troisième souci : implique qu'une équipe technique de 7 personnes soit coupée en deux. Une partie part au technopôle et l'autre, qui reste sur le Saulcy aura toujours le même nombre de m² à entretenir (les bâtiments du LEM3 et de l'Ufr MIM n'étant pas détruits ou vendus).

Quatrième souci : pas de salles de cours pour les L1 et L2 ni de bibliothèque prévues pour l'instant. Une extension est prévue plus tard...ça laisse rêveur.

Vote contre à l'unanimité

Vos élus ont voté contre car le CHSCT n'a pas été consulté préalablement au CT et que ce projet sous forme de PPP va induire une évolution vers le privé. Cela aura forcément une incidence sur l'organisation du travail. De plus, nous sommes persuadés que cela va avoir des répercussions négatives pour les personnels techniques et pour les étudiants L1 et L2. En raison de ce vote unanime, le CT devra se réunir à nouveau le 30 janvier avant le CA.

7. Questions diverses

- la composition du **GT RPS** sera légèrement remaniée suite aux élections CT et CHSCT.
- la **commission des doctorants** sera mise en place au printemps.
- **les élections CPE** auront lieu le 12 mars (dépôts de liste le 15 février). *NB : La date est repoussée au 9 avril finalement cf réunion sur l'organisation des élections CPE*
- **l'installation de la CCPANT** est reportée au 25 février. Les dossiers d'avancement seront examinés le 24 mars. Le DRH nous informe qu'il y a peu de dossiers qui sont remontés pour le moment. Le nombre de possibilité de promotions sera présenté au CT du 26 février.
- Le **calendrier des futurs GT** est en cours d'élaboration, il sera communiqué au CT du 26 février.
- Le **statut de l' élu du CT** reste applicable. Une circulaire d'application va être envoyée par la DRH.
- On peut se faire payer ses jours restants sur le **CET** au moment d'un départ en **retraite**. Prendre contact avec la DRH.
- **ESPE** : pas encore de décision pour les déménagements. Un autre scénario est à l'étude, de toutes façons il n'y pas pour le moment les crédits de restructuration nécessaires.
- **Centre aéré** : la réflexion est en cours. Dommage, quand on sait qu'il y avait des choses prévues en février les années précédentes et que pour juillet les parents s'inscrivent en début d'année!
- **Prime du Président** = 22000 euros bruts. Elle n'a pas augmenté et il n'y pas de modulation d'appliquée à l'UL.
- **Prime VP** = 12000 euros bruts.
- **Budget 2015** : le budget UL présenté au rectorat était en déficit. Après dialogue avec le rectorat, il a été proposé de retirer la prime d'investissement, la revalorisation des Cat A et de diminuer le budget fluides de 300 000 €. Ils pourront être réintégrés au cours du budget rectificatif. Nous déplorons que sur des sujets aussi sensibles le CT n'ait pas été directement informé.
- **Composante d'affectation des personnels** : avec la constitution de pôles scientifiques et des collégiums, de nombreux personnels (surtout en laboratoire) n'ont toujours pas reçu de courrier les informant de leur composante d'affectation ce qui pose régulièrement des problèmes. L'administration nous informe qu'elle est dans la phase de négociations sur les cas problématiques. Elle espère avoir terminé en mai.
- **Bilan prime intéressement** : la commission issue du CA devra se réunir avant que le CT soit informé.
- **Mutation** : on pourra avoir le tableau emplois 2015 avec les BAP. Mais, il ne sera pas utilisable pour les demandes de mutation car tous les emplois sont déjà rentrés dans ATRIA, et donc, la procédure concours doit aller jusqu'à son



terme. En conséquence, les mutations doivent être examinées avant le vote de la campagne d'emplois soit entre juillet et nov. Procédure à mettre en place pour avoir les remontées des composantes dans les temps.

- **Modulation PPRS** : à l'UL il n'y pas de modulation en raison de l'application de la prime cible, mais il faudra en discuter.

Dernière info : nous avons envoyé un message à la DRH concernant le bilan et **l'information sur les NBI aux agents** : le courrier est en cours. A surveiller.

CR du CT du 30 janvier 2015

Un seul point à l'ordre du jour

Vote sur Opération immobilière MIM – LEM3 mesures d'organisation des services

Le VP Patrimoine nous donne des précisions.

Le partenaire est Eiffage et la banque, la Société Générale.

Les L1 et L2 pourront être accueillis en partie dans les nouveaux bâtiments. Quand on connaît les problèmes que pose l'attribution des salles sur les composantes en déficit, on ne voit pas comment les secrétaires vont gérer des formations moitié Saulcy - moitié technopôle avec plusieurs lieux d'accueil sur celui-ci.

Les places de parking étant limitées, même avec la construction d'un parking supplémentaire, les étudiants ou enseignants qui ne trouveront pas de place, devront se rabattre sur un parking relais. Le plus proche est celui de la foire exposition soit à 5 mn en voiture et 15 à pied.

La surface totale du bâtiment SHS / MIM restera à la charge d'une équipe dont les effectifs seront divisés par deux. Cette surcharge de travail aura un impact évident sur les conditions de travail des agents restant en SHS.

Pour toutes ces raisons, nous avons **voté à nouveau contre**.

Vote : 5 contre et 4 abstentions dont la FSU et le SGEN.

Un de nos élus était absent pour cause de neige.

L'avis est réputé donné.

Nous attirons l'attention des administrateurs sur l'importance d'avoir un suivi sur ce dossier qui ne se bornerait pas à des chiffres, mais bien à une analyse tout au long de l'avancée du projet.